

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettre datée du 11 mai 2012, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 10 mai 2012, qui contient des allégations infondées sur la saisie du cargo *Loufallah II* par les forces navales libanaises.

Comme on le sait, le *Loufallah II* immatriculé en Sierra Leone a été intercepté le 27 avril 2012 par la marine libanaise alors qu'il faisait route vers le port de Tripoli (Liban). Son dernier port d'escale était Alexandrie (Égypte). Le navire n'a pas accosté dans un port turc et il n'a pas non plus de liens avec la Turquie pour ce qui est de son immatriculation ou de son exploitation.

Indépendamment de ces faits, la lettre susmentionnée accuse la Turquie de collaborer avec la Libye et d'autres États pour expédier des armes en Syrie.

La Turquie rejette les allégations infondées qui figurent dans ladite lettre. D'ordre de mon gouvernement, je tiens à exprimer notre position ferme sur cette question.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ertuğrul **Apakan**

